

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **24/01/2019**

que la convocation du Conseil avait été faite 16/01/2019

et que le nombre des membres en exercice est de : **8**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **23 janvier 2019**

L'an deux mil dix neuf

Le **vingt trois janvier** à 19 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, PERRUCHE Sylvain, PERNIN Gérard, DROUHARD Roland, FREZARD Denis**

Etais absent excusé : **M. Cédric COQUARD**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Objet : PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET 2019

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis établi par l'ONF pour les travaux en forêt 2019 pour un montant de :

- **803.40 € HT en Investissement**
- **238.08 € en fonctionnement.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour autorise le Maire à signer le programme devis de travaux en forêt 2019 pour une somme totale de 1 041.48 €HT

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire
Frédéric REIGNEY